

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2021**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

|                          |    |
|--------------------------|----|
| - en exercice            | 29 |
| - présents               | 28 |
| - votant par procuration | 1  |
| - absent                 | 0  |
| - total des votants      | 29 |

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 18 juin 2021.

x x x

L'an deux mille vingt et un, le jeudi dix-sept juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le 10 juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément à la loi 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, la séance s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Par ailleurs, à titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Angélique DUVAL, Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. Yves GIMAY qui donne pouvoir à Mme Chantal BEAUDOIN

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Sébastien MORO est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.53/06.21**

**Objet : Personnel municipal – Budget Ville**  
**Tableau des effectifs 2021 – Modifications**

**Délibération n°: D.53/06.21**

**Objet : Personnel municipal – Budget Ville  
Tableau des effectifs 2021 – Modifications**

Monsieur BELGHACHEM indique que les dispositions de la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 ont modifié, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la procédure relative aux avancements de grade.

C'est ainsi que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les avis préalables des Commissions Administratives Paritaires (CAP) ne sont plus requis sur les projets de tableaux d'avancement de grade des collectivités. Il appartient, par conséquent, à l'Autorité Territoriale de procéder directement aux avancements de grade des agents de la collectivité, après avoir vérifié le respect des conditions statutaires et les critères fixés dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion (LDG), présentés lors du Comité Technique du 16 décembre 2020 (avis n°2020-03/01).

Par ailleurs, l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de tenir compte des avancements de grade pour l'année 2021 et de permettre la création des postes correspondants, il s'avère nécessaire de modifier, par délibération du Conseil Municipal, le tableau des effectifs du personnel municipal 2021. Il convient, en outre, de prendre en considération, dans le cadre de la création du service Démocratie Participative, une augmentation de temps de travail ainsi que la création d'un poste.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2313-1 et R2313-3,

Vu la loi n°84-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois concernés,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux Lignes Directrices de Gestion et à l'évolution des attributions des Commissions Administratives Paritaires,

**Délibération n°: D.53/06.21**

**Objet : Personnel municipal – Budget Ville  
Tableau des effectifs 2021 – Modifications**

Vu le décret n° 2020-1533 du 8 décembre 2020 relatif aux Commissions Administratives Paritaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel municipal 2021 afin de prendre en considération les avancements de grade pour l'année 2021, ainsi qu'une augmentation de temps de travail et une création de poste pour le service Démocratie Participative,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier le tableau des effectifs 2021 comme suit :

**TABLEAU DES EFFECTIFS 2021 - BUDGET VILLE**

Dans le cadre du tableau des avancements de grade :

| Grades  | A créer          |              | Soit le nombre de postes pour les grades concernés inscrits au tableau des effectifs après modification |
|---|------------------|--------------|---|
|   | Nombre de postes | Nombre d'ETP | Nombre d'ETP  |
| <b><i>Filière Administrative :</i></b>                                  |                  |              |   |
| ▪ Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe (catégorie C) | +3               | +2,80        | 7,80  |
| ▪ Adjoint Administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe (catégorie C) | +3               | +2,60        | 9,40  |
| <b><i>Filière Animation :</i></b>                                       |                  |              |   |
| ▪ Adjoint d'Animation Principal 2 <sup>ème</sup> classe (catégorie C)   | +3               | +2,88        | 4,82  |
| ▪ Animateur Principal 1 <sup>ère</sup> classe (catégorie B)             | +1               | +1           | 1   |
| <b><i>Filière Technique :</i></b>                                       |                  |              |   |
| ▪ Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe (catégorie C)     | +3               | +3           | 28,20   |
| ▪ Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe (catégorie C)     | +4               | +3,80        | 10,63   |
| ▪ Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe (catégorie B)            | +1               | +1           | 2   |

**Délibération n°: D.53/06.21**

**Objet : Personnel municipal – Budget Ville  
Tableau des effectifs 2021 – Modifications**

Dans le cadre d'une augmentation du temps de travail  
(service Démocratie Participative)

Filière animation

|   | A créer         |              | Soit le nombre de postes pour les grades concernés inscrits au tableau des effectifs après modification |
|---|-----------------|--------------|---|
| Grade   | Nombre de poste | Nombre d'ETP | Nombre d'ETP  |
| ▪ Animateur Principal<br>2 <sup>ème</sup> classe<br>(catégorie C)<br><br>(contrat de travail à Durée Indéterminée sur poste vacant) | +1              | +1           | 2,77  |

Dans le cadre de la création d'un poste  
(service Démocratie Participative)

|   | A créer         |              | Soit le nombre de postes pour les grades concernés inscrits au tableau des effectifs après modification |
|---|-----------------|--------------|---|
| Grade   | Nombre de poste | Nombre d'ETP | Nombre d'ETP  |
| <u>Filière animation:</u><br><br>▪ Animateur<br>(catégorie B) | +1              | +1           | 2   |

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)  
ET 7 ABSTENTIONS (M. PHILIPPE LEROUX, MME ARLETTE LECACHEUR,  
M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS,  
M. JEAN-YVES GOGNET, MME ANGELIQUE DUVAL, ELUS DE L'OPPOSITION).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture



Pour extrait certifié conforme,  
Maire de Lillebonne,